
Mémoire présenté à l'honorable Heward Grafftey,
ministre chargé des Sciences et de la Technologie,
à l'appui d'une requête formulée par les adminis-
trateurs de la Fondation Sagamie.

APPENDICES

(Volume 2)

Chicoutimi, décembre 1979

HC
117
.Q4
M43
v. 2

HC
117
Q4M43
v.2

Mémoire présenté à l'honorable Heward Grafftey,
ministre chargé des Sciences et de la Technologie,
à l'appui d'une requête formulée par les adminis-
trateurs de la Fondation Sagamie.

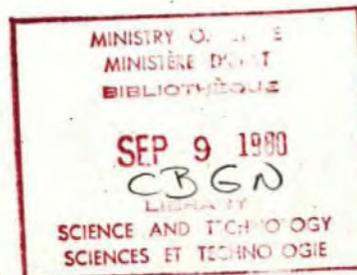
30098

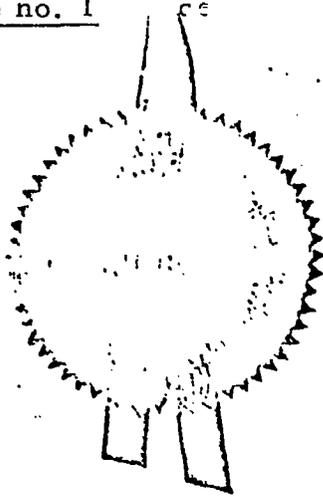
APPENDICES

(Volume 2)

SUR LA FONDATION DE L'U. Q. A. C.

Chicoutimi, décembre 1979.





Lettres patentes

LE MINISTRE DES INSTITUTIONS FINANCIERES,
COMPAGNIES ET COOPERATIVES DU QUEBEC,
sous l'autorité de la troisième partie de la
Loi des compagnies et à la requête de
Michel H. Cain, avocat, Antoine Dubuc, Jean-
Louis Gauthier, Lorenzo Brisson, hommes d'affaires,
Paul-Gaston Tremblay, comptable agréé,
Roger Déry, professeur, Paul Murdock, industriel,
Georges-W. Tremblay, médecin, Laurent Larouche,
vice-recteur, Louis de Chicoutimi, Joseph-Arthur
Tremblay, homme d'affaires, de Jonquière, André
Desgagné, recteur, de Québec,
leur accorde les présentes lettres
patentes constituant la corporation

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE
DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

avec siège social à Chicoutimi,

dans le district de Chicoutimi.

Sont administrateurs provisoires de la corporation:

Tous les requérants.

La corporation est constituée pour les objets suivants:

a) Grouper en association les personnes intéressées à développer et venir en aide à l'Université du Québec à Chicoutimi ou à toute autre personne, groupement ou corporation, en s'inspirant des critères et des recommandations du conseil d'administration de ladite Université. A ces fins, recueillir et percevoir des argents, fonds et autres biens, par tous moyens légaux de perception et de sollicitation;

b) Distribuer seulement les revenus provenant de ces argents, fonds et autres biens recueillis, de quelque façon que ce soit et à qui que ce soit:

1. par donation, octroi, prêt ou autrement mais toujours dans le but et objectif de promouvoir et développer, de toutes manières, les intérêts matériels, culturels, sociaux, professionnels et intellectuels de ladite Université, de ses membres ou de la personne, groupement ou corporation, suivant les critères établis par l'Université ou les recommandations faites à son conseil d'administration pour leur bien-être et leur meilleure réputation.

2. ou pour les recherches qu'une Université moderne doit et peut entreprendre pour l'avancement de ses membres et de la société en général;

c) Promouvoir et défendre les intérêts de ladite Université, faire à cet effet les représentations aux corps publics et prendre tout autre moyen utile pour ce faire, mais en s'inspirant

des critères et des demandes du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi;

d) Imprimer et éditer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toutes publications pour fins d'information, de culture professionnelle et de propagande en s'inspirant des critères et des priorités établis par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi;

e) Conclure avec toutes autorités publiques des arrangements de nature à favoriser la poursuite de ces fins, les mettre en oeuvre, exercer les droits et privilèges et remplir les obligations qui en découlent.

Le capital de ladite Fondation ne pourra être utilisé que pour l'achat de biens immobiliers, soit pour la Fondation elle-même, soit pour ladite Université selon les fins de la corporation.

Les investissements que la Fondation pourra faire seront limités à ceux prévus à l'article 981-0 du Code Civil de la Province de Québec.

Si de l'avis de la majorité de ses administrateurs, la Fondation devait cesser ses activités, par abandon de charte ou autrement, tous les actifs de la Fondation seront transférés à une autre Fondation, dont le but principal est de venir en aide à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Si aucune Fondation ne rencontrait cette exigence, de l'avis même de la majorité des administrateurs, les actifs de la présente



Fondation seraient alors remis à l'Université du Québec pour être utilisés aux seules fins d'immobilisation.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de un million (1,000,000) de dollars.



Données et scellées à Québec, ce neuvième
jour de février 1'an mil neuf cent
soixante-dix.

Enregistrées le

17^e février 1970

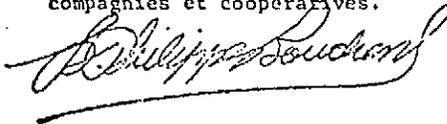
Libre

C-1

Folio

57

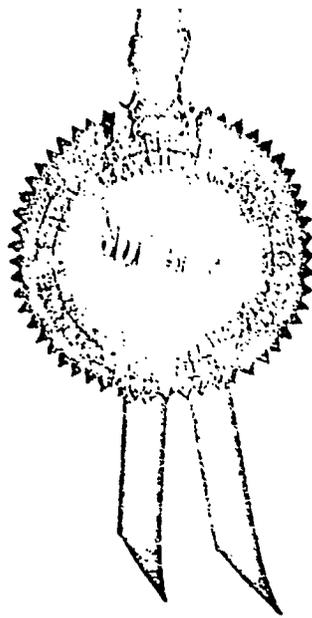
Le sous-ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives.



Le directeur du service des compagnies.







C-11
Lettres patentes
supplémentaires

LE MINISTRE DES INSTITUTIONS FINANCIERES,
COMPAGNIES ET COOPERATIVES DU QUEBEC, sous
l'autorité de la Loi des compagnies et à la requête de

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU
QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

accordée à cette corporation les présentes lettres patentes
supplémentaires confirmant une résolution adoptée par ses
membres le 9 mars 1972, étendant les pouvoirs de la corporation
de la manière spécifiée dans cette résolution, à savoir:

"RESOLUTION

Addition de la clause f)

Monsieur Paul-Gaston Tremblay PROPOSE que, vu que la
présente assemblée a été spécialement convoquée à cette fin, que
la charte soit amendée en y ajoutant la clause f), qui se lit comme
suit:

"Recueillir des biens de toutes sortes et les
distribuer ou en faire usage conformément aux
objets de la corporation stipulés par écrit par les
donateurs".

Données et scellées à Québec, ce vingt-troisième
jour de mai l'an mil neuf cent
soixante-douze.

Enregistrées le
10 juillet 1972
Libro C. 188
Folio 46

Le sous-ministre associé des institutions financières,
compagnies et coopératives.

Albert Gagnon



COMITE DE DISTRIBUTION DES FONDS

1o - A la première assemblée du Conseil d'Administration suivant l'assemblée générale annuelle des membres, le Conseil d'administration nommera un comité de dix (10) membres, appelé "COMITE DE DISTRIBUTION DES FONDS " ;

2o - Les membres de ce comité seront choisis parmi les membres du Conseil d'administration et ils feront partie de ce comité en autant qu'ils demeureront administrateurs et jusqu'à l'élection de leur successeur ;

3o - Aucun membre du comité ne doit avoir, directement ou indirectement, par lui-même ou son associé, un intérêt dans un contrat avec l'Université du Québec à Chicoutimi, en retirer un avantage ou accepter un don, en recevoir une rémunération ou un salaire à titre de professeur, d'employé ou autrement, ni être membre du Conseil d'administration de la dite Université du Québec à Chicoutimi ;

4o - Les vacances qui surviendront au comité de distribution des fonds, soit pour cause de mort de ses membres, soit parce qu'ils cesseront d'être qualifiés comme administrateurs, soit pour d'autres causes, pourront être remplies par le Conseil d'administration à une assemblée spéciale convoquée à cet effet ;

5o - A la première réunion du comité, les membres élisent parmi eux un président, un vice-président et un secrétaire du comité ;

6o - Les assemblées du comité pourront être tenues sur avis

de vingt-quatre heures, verbal ou écrit, à telle époque et à tel endroit, que le président ou le vice-président détermineront, lesquels auront autorité de convoquer le comité ;

7o - En cas d'absence du président et du vice-président, ou, en cas de refus de la part des deux de convoquer le comité, six (6) membres du comité pourront le convoquer par avis de vingt-quatre heures, verbal ou écrit, et fixer la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée ;

8o - Le quorum aux assemblées du comité de distribution des fonds sera de six (6) membres ;

9o - Les assemblées du comité seront présidées par son président ou, en son absence, par son vice-président. Au cas d'absence des deux, ou sur leur refus d'agir les membres présents pourront choisir parmi eux un président d'assemblée ;

10o - Sous réserve des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la corporation pour pourvoir aux dépenses d'administration à même ses revenus, le Comité de distribution des fonds sera la seule et unique autorité dans la corporation pour l'utilisation ou la distribution des revenus ou du capital, le tout conformément aux lettres patentes de la corporation;

11o - Le Comité de distribution des fonds fera rapport de ses activités au Conseil d'administration, sur demande de celui-ci ;

Règlements généraux de la Fondation de
l'Université du Québec à Chicoutimi Inc.

Article 1. Siège social

La Corporation a son siège social en la Cité de Chicoutimi et à tel endroit que le Conseil d'administration peut, de temps à autre, déterminer.

Article 2. Sceau

Le sceau, dont l'impression apparaît ci-contre en marge, est adopté et reconnu comme le sceau de la Corporation.

Les membres

Article 3. Catégories

La Corporation comprend deux catégories de membres: les membres réguliers et les membres honoraires.

Article 4. Membres réguliers

Les signataires de la requête de constitution en corporation et du mémoire des conventions sont membres réguliers de la Corporation. Toutes autres personnes peuvent devenir membres réguliers sur demande à cette fin de leur part et sur désignation par le Conseil d'administration si elles satisfont aux conditions d'admission adoptées par la Corporation.

Article 5. Membres honoraires

Le Conseil d'administration peut, par résolution, désigner des membres honoraires.

Article 6. Cotisation de qualification

La cotisation de qualification annuelle est de un (1) dollar pour avoir droit au titre de membre régulier.

Article 7. Cartes de membres

Le Conseil d'administration, aux conditions qu'il fixe, peut pourvoir à l'émission de cartes de membres. Pour être valides, ces cartes doivent porter la signature du secrétaire de la Corporation.

Article 8. Suspension et expulsion

Le Conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour la période qu'il détermine ou expulser définitivement tout membre régulier qui néglige de payer à échéance sa cotisation de qualification, qui enfreint quelque autre règlement de la Corporation ou dont on juge que la conduite ou les activités sont nuisibles à la Corporation.

Le Conseil d'administration, dont la décision à cet égard est finale et sans appel, peut adopter et suivre toute procédure qu'il juge opportune.

Article 9. Démission

Tout membre régulier ou honoraire peut démissionner en adressant un avis écrit au secrétaire de la Corporation. Telle démission prend effet le premier jour du mois suivant son acceptation par le Conseil d'administration.

Les assemblées des membres

Article 10. Assemblée annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres se tient normalement au siège social de la Corporation, sur convocation du Conseil d'administration et à une date qui ne doit pas excéder quatre mois après la fin de l'exercice financier.

Article 11. Assemblées générales spéciales

Les assemblées générales spéciales sont normalement tenues au siège social de la Corporation. Elles sont convoquées par le président ou par le Conseil d'administration de même que sur demande écrite d'au moins cinq (5) membres réguliers. Le secrétaire est tenu de convoquer une assemblée générale spéciale dans les huit (8) jours qui suivent la réception de telle demande. A défaut, par le secrétaire, de convoquer telle assemblée dans le délai prescrit, les signataires de la demande peuvent la convoquer eux-mêmes.

Dans tous les cas, l'avis de convocation doit spécifier le but et les objets de telles assemblées générales spéciales.

Article 12. Avis de convocation

Toute assemblée des membres est convoquée au moins cinq (5) jours francs avant la date prévue pour sa tenue par un avis écrit indiquant la date, l'heure, l'endroit ainsi que les buts de l'assemblée.

Article 13. Quorum

Sept (7) membres réguliers constituent le quorum requis pour la tenue de toute assemblée des membres. Aucune affaire n'est discutée à ces assemblées à moins que le quorum ne soit constaté dès l'ouverture de l'assemblée.

Article 14. Le vote

A toute assemblée des membres, seuls les membres réguliers ont droit de vote, chacun ayant droit à un seul vote, sauf le président qui, en cas d'égalité des voix, a droit à un vote prépondérant.

Le vote se prend à main levée, à moins qu'un membre ne réclame un scrutin secret.

Les questions sont décidées à la majorité des voix.

Le Conseil d'administration

Article 15. Composition et pouvoirs

Les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d'administration constitué d'un maximum de trente-cinq (35) membres.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs, devoirs et privilèges que lui imposent la Charte de la Corporation, toutes lettres patentes supplémentaires en vigueur ou à venir de même que les règlements de la Corporation.

Article 16. Cens d'éligibilité

Tout membre régulier est éligible au Conseil d'administration pour remplir les fonctions d'administrateur.

Article 17. Durée des fonctions

Tout membre élu au Conseil d'administration entre en fonctions à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il est nommé ou élu.

Il demeure en fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu, à moins que, dans l'intervalle, il n'ait été démis de ses fonctions conformément à l'une ou l'autre disposition de l'article 8 des présents règlements.

Article 18. Elections

Les membres du Conseil d'administration sont élus chaque année à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres réguliers. Tout administrateur sortant est rééligible s'il possède les qualifications requises.

Toute vacance au sein du Conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, peut être remplie par les membres du Conseil d'administration demeurant en fonctions, par résolution et pour la durée non écoulée du mandat pour lequel l'administrateur avait été élu ou nommé.

Article 19. Administrateur retiré

Cesse de faire partie du Conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout membre:

- a) qui donne sa démission au Conseil d'administration, compte tenu des dispositions de l'article 9 des présents règlements;
- b) qui cesse de posséder les qualifications requises;
- c) qui est suspendu ou exclu selon des dispositions de l'article 8 des présents règlements.

Article 20. Rémunération

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs services, sauf le directeur administratif désigné comme tel par le Conseil d'administration.

Assemblées du Conseil d'administration

Article 21. Fréquence des assemblées

Le Conseil d'administration doit se réunir au moins six (6) fois par année.

Article 22. Convocation

Les assemblées du Conseil d'administration sont convoquées par le secrétaire,

1. à la demande du président
2. sur requête de cinq (5) membres de la Corporation.

Article 23. Avis de convocation

Toute assemblée du Conseil d'administration est convoquée au moins cinq (5) jours francs avant sa tenue par un avis écrit indiquant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour.

Article 24. Quorum et vote

Sept (7) membres du Conseil d'administration constituent le quorum requis pour la tenue des assemblées.

Toutes les questions sont décidées à la majorité des voix, chaque membre ayant droit à un seul vote, y compris le président.

Le vote se prend à main levée, à moins qu'un membre ne réclame un scrutin secret.

Les officiers

Article 25. Identification

Les officiers de la Corporation sont: le président, le vice-président exécutif, trois (3) vice-présidents et le secrétaire.

Article 26. Election

A sa première assemblée qui suit l'assemblée générale annuelle des membres et, par la suite, lorsque les circonstances l'exigent, le Conseil d'administration doit élire les officiers de la Corporation.

Exception est faite pour le secrétaire qui peut ou non être membre du Conseil d'administration.

Article 27. Délégation de pouvoirs

En cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir de tout officier de la Corporation ou pour toute autre raison jugée suffisante par le Conseil d'administration, ce dernier peut déléguer les pouvoirs ou les fonctions de tel officier à tout autre officier ou à tout membre du Conseil d'administration pour une période de temps qu'il détermine.

Article 28. Le président

Le président est le premier officier de la Corporation. A ce titre:

1. Il préside toutes les assemblées du Conseil d'administration et des membres;
2. Voit à l'exécution des décisions du Conseil d'administration;
3. Signe tous les documents requérant sa signature;
4. Exerce toutes autres fonctions inhérentes à sa charge;
5. Exerce tous les pouvoirs qui peuvent, de temps à autre, lui être confiées par le Conseil d'administration;
6. Il fait partie, de droit, de tous les comités de la Corporation.

Article 29. Le vice-président exécutif

En cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir du président, le vice-président exécutif le remplace et en exerce tous les pouvoirs et fonctions pour une période de temps que détermine le Conseil.

Il fait partie, de droit, de tous les comités de la Corporation.

En outre, il a la charge et la garde des fonds de la Corporation et de ses livres de comptabilité.

Il tient à jour un relevé des biens et des dettes, des revenus et dépenses de la Corporation dans un ou des livres approprié(s) à cette fin.

Il dépose dans une (des) institution (s) financière (s) déterminée (s) par le Conseil d'administration les sommes et autres valeurs appartenant à la Corporation.

Il prépare les prévisions budgétaires.

Article 30. Le secrétaire

Le secrétaire assiste normalement à toutes les assemblées du Conseil d'administration dont il rédige les procès-verbaux.

Il remplit toutes autres fonctions que lui attribuent sa charge, les présents règlements ou le Conseil d'administration.

Le secrétaire a la garde du sceau de la Corporation, de son livre de procès-verbaux ainsi que de tous ses autres registres ou documents.

Article 31. Vacances

Lorsque, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, les fonctions d'un officier deviennent vacantes, le Conseil d'administration élit ou nomme une autre personne pour exercer ces fonctions pour la durée non écoulée du mandat pour lequel l'officier avait été élu ou nommé.

Dispositions financières

Article 32. Exercice financier

L'exercice financier de la Corporation se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 33. Vérification

Les livres et états financiers de la Corporation sont vérifiés chaque année, dès que possible après la fin de l'exercice financier par le (s) vérificateur (s) nommé (s) à cette fin lors de chaque assemblée générale annuelle des membres.

Article 34. Effets bancaires

Tous les chèques, billets, effets bancaires et autres valeurs de la Corporation sont signés par les personnes qui sont de temps à autre désignées à cette fin par le Conseil d'administration.

Article 35. Contrats

Les contrats et autres documents requérant la signature de la Corporation sont, au préalable, approuvés par le Conseil d'administration et, après telle approbation, sont signés par le président ou l'un des vice-présidents et par le secrétaire.

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

REGLEMENT NO 1 REVISE le 4 novembre 1974

AMENDEMENT 7 JUILLET 1975

ARTICLE 18 Elections

Les membres sortant du Conseil d'administration sont élus à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres réguliers pour une période de deux (?) ANS. Tout administrateur sortant est rééligible s'il possède les qualifications requises. Toutefois pour l'année 1976, la moitié des membres ne sera élue que pour un (1) an et l'autre moitié pour une période de (?) ans.

Toute vacance au sein du Conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, ne peut être remplie par les membres du Conseil d'administration demeurant en fonction, par une résolution et pour la durée non écoulée du mandat pour lequel l'administrateur avait été élu ou nommé.





Université du Québec à Chicoutimi

cabinet du recteur

le 30 août 1974

Monsieur Jean-Paul Lessard
Directeur administratif
Campagne de souscription de
La Fondation de l'Université du Québec
à Chicoutimi

Cher Monsieur Lessard,

Grâce au dynamisme d'un groupe de personnes de la région, notre Université jouit d'une fondation qui fait aujourd'hui l'envie du monde universitaire québécois.

Je voudrais, par la présente, vous remercier de votre contribution et assurer le président et son équipe du constant appui de notre constituante.

Comme témoignage de mon appréciation personnelle envers la Fondation et pour aider au développement de la recherche appliquée à notre vaste région, je souscris mille dollars (\$1,000.00) payables en quatre (4) versements annuels. Vous trouverez ci-joint le premier versement de \$250.00.

En vous remerciant de votre engagement envers l'Université, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Arguin
Recteur



[Faint, illegible text or markings on a yellowed page]



cabinet du recteur

Le 19 août 1979

A QUI DE DROIT,

L'Université du Québec à Chicoutimi a été fondée en 1969 pour dispenser l'enseignement universitaire dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Tout en ayant une vocation régionale, l'UQAC s'efforce d'être une université à part entière dotée d'une triple mission: enseignement, recherche et service à la collectivité.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université offre cinquante-quatre (54) programmes de premier cycle, neuf (9) programmes de deuxième cycle et un (1) programme de troisième cycle.

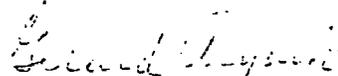
Au plan de la recherche, plus de cent (100) subventions, d'origines diverses, totalisant \$931,168, ont été versées à nos chercheurs, soit en recherche fondamentale, soit en recherche appliquée.

Compte tenu que les ressources financières sont limitées, l'Université peut compter, depuis 1973, sur l'aide de la "Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi Inc.", organisme créé par des membres socio-économiques de la région en vue d'établir un fonds pour l'aide à la recherche. La Fondation possède déjà un capital de \$1,780,000 dont les intérêts servent à financer la recherche régionale. A date, quatre-vingt-sept (87) projets de recherche ont reçu des subventions de la Fondation. Ces subventions forment un total de \$498,000.

D'ores et déjà, on peut escompter que la recherche régionale pourra se développer davantage grâce à l'aide de cette Fondation et permettre ainsi de trouver des solutions appropriées aux problèmes qui confrontent notre milieu et qui font l'objet de recherches de la part de nos chercheurs dans les domaines aussi variés que les ressources minérales et aquatiques, l'énergie, les études sociales, l'écologie, l'industrie et le commerce.

L'Université du Québec à Chicoutimi est heureuse de compter sur un tel organisme qui favorise à la fois le développement de l'Université et le milieu régional.

Le recteur,



Gérard Arguin

GA/sc

1 - D. 3

Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi

ALLOCUTION DE M. JEAN-MARIE COUET, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI.

*La Fondation aidera notre Université
à se maintenir sur la voie de l'excellence*

Le 25 novembre 1973 - Bâtir une institution nouvelle que ce soit dans le monde industriel, commercial ou de l'éducation, c'est un défi à la fois difficile et emballant.

C'est un défi difficile dans le cas d'une université parce qu'il faut obtenir des budgets, recruter des professeurs, du personnel de cadre, de soutien, élaborer des programmes, préparer un plan de développement et le réviser constamment à la lumière des événements, réaliser des aménagements physiques, recruter, bien sûr, des étudiants et que sais-je encore.

Cela devient plus difficile et plus coûteux encore quand la nouvelle université est éloignée des grands centres et naît alors que ses concurrentes, si je puis m'exprimer ainsi, existent depuis très longtemps, sont solidement établies et occupent presque totalement le champ des activités universitaires.

Ce défi difficile, l'Université du Québec à Chicoutimi l'a relevé avec compétence et dynamisme, croyons-nous. Il s'agit de regarder le chemin parcouru depuis bientôt quatre ans pour le constater.

Bien sûr, notre Université demeure une institution humaine comme toutes les autres institutions bâties par les hommes. Elle n'est pas exempte, par conséquent, d'erreurs, de tensions momentanées, de difficultés de toutes sortes en somme; mais connaissons-nous une institution, une entreprise qui puisse se qualifier de parfaite?



.../2

Même si le chemin parcouru est immense, celui qui reste à franchir est encore très grand!

En effet, il faut augmenter le nombre de disciplines dispensées pour répondre aux réels besoins des étudiants, compléter les aménagements physiques, offrir de nouveaux programmes aux adultes, intensifier la recherche appliquée, pénétrer davantage le milieu régional dans ses retranchements les plus éloignés, accéder plus encore aux activités du second cycle universitaire.

Le tout ne se fera pas, encore une fois, sans difficulté mais c'est cela relever un défi, c'est cela le dynamisme d'une institution, et nous répondons présent!

Bâtir une université c'est, par ailleurs, un défi emballant, en ce sens que nous avons conscience de travailler, d'œuvrer pour l'émancipation économique et pour l'ascension sociale de toute la population d'une région, notre région.

C'est un défi emballant parce que nous avons conscience de démocratiser véritablement l'enseignement universitaire, autrement dit le mettre à la portée, à la disposition de tous les étudiants de notre région, de quelque localité qu'ils viennent.

C'est un défi emballant parce que nous avons la certitude de servir toutes les entreprises économiques et sociales de la région en leur préparant des cadres qualifiés dans plusieurs disciplines.

Bâtir une université c'est un défi emballant encore, parce que, en effectuant de la recherche appliquée, les professeurs de notre Université contribuent pour une grande part au développement économique de notre belle

COMMUNIQUÉ



Et c'est là qu'intervient la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi.

En effet, la Fondation, en lançant une souscription, permettra à toute la population de même qu'à toutes les institutions et entreprises de la région de contribuer à bâtir notre Université. Ces fonds étant utilisés en exclusivité pour la recherche et plus précisément pour la recherche axée sur le développement régional, la Fondation aidera notre Université à se maintenir sur la voie de l'excellence et à jouer son rôle de levier pour la prospérité de notre région.

Aussi les membres du conseil d'administration de l'Université de même que tous ceux qui oeuvrent à l'intérieur de cette institution, sont-ils très reconnaissants envers la Fondation, le comité responsable de la campagne de souscription et la population toute entière.

Ensemble bâtissons une université qui demeurera toujours restreinte, bien sûr, quant au nombre d'étudiants inscrits et au nombre de disciplines enseignées, mais qui sera grande par l'excellence de l'enseignement qu'elle dispensera, par la valeur de sa recherche, par la contribution imposante qu'elle offrira au développement de la région entière du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT:

TREMBLAY, Paul-Gaston 1048 rue D'Avaugour Chicoutimi, G7H 2T1	Comptable Agréé	549 1212
---	-----------------	----------

VICE-PRESIDENT EXECUTIF:

LESSARD, Jean-Paul 1032 rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi, G7H 2B3	Administrateur	549 0177
---	----------------	----------

VICE-PRESIDENTS:

BRISSON, Lorenzo 499 Boulevard St-Sacrement Chicoutimi, G7H 4W3	Administrateur	543 5678
---	----------------	----------

TREMBLAY, J. Arthur 253 rue de la Fabrique Jonquièrre, G7X 3N9	Administrateur	542 5635
--	----------------	----------

SAVARD, Edmond 480 rue Bécarr Chicoutimi, G7H 4G1	Juge	549 0320
---	------	----------

DIRECTEURS:

AMEYE, François 223 rue Castner Arvida, Jonquièrre, G7S 2A5	Directeur, Centre de Coulée S E C A L , JONQUIERE	548 2963
--	--	----------

ARGUIN, Gérard 1570 avenue Bégin Chicoutimi, G7H 5T6	Recteur, Université du Québec à Chicoutimi	549 5135
--	---	----------

BACHAND, Jacques 275 rue Ste-Elizabeth Chicoutimi-Nord Chicoutimi, G7G 2H5	Doyen 1er Cycle, Université du Québec à Chicoutimi	549 3788
---	---	----------

BERGERON, Pierre 1175 rue Mélançon Chicoutimi, G7H 1P1	Avocat	549 0977
--	--------	----------

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEURS (suite) :

BERGERON, René - P. 516 rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi, G7H 2A5	Vice-recteur à l'administra- tion, Université du Québec à Chicoutimi	545 1221
BERGERON, Robert 1478 avenue des Eboulements Chicoutimi, G7H 4L8	Doyen de la Recherche et des Etudes avancées, Université du Québec à Chicoutimi	549 7567
BLACKBURN, Jeanne 50 rue de la Victoire Chicoutimi-Nord Chicoutimi G7G 2X4	Présidente du Conseil de Gestion du C E G E P de Chicoutimi	543 0806
BOUCHARD, Louis-Marie 765 rue de Tracy Chicoutimi, G7H 2N4	Délégué Régional, O.P.D.Q.	549 3684
CAIN, Michel 315 avenue Chabanel Chicoutimi, G7H 3S1	Avocat	549 1313
CHARETTE, Louis-Philippe 813 rue Héroult Arvida Jonquièrre, G7H 2J1	Centre de Recherche Alcan, Jonquièrre	548 4303
COUET, Jean-Marie 1042 rue Mrg. Racine Rivière du Moulin Chicoutimi, G7H 1L7	Secrétaire général de l'U P A , Chicoutimi	549 4683
DENOMME, Jean-Marc 284 rue Longchamps Chicoutimi, G7H 2W6	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec à Chicoutimi	545 1124
DUBUC, Antoine 641 Chemin Sydenham Chicoutimi, G7H 2G6	Administrateur	549 0480
GAGNON, Bertrand 289 rue Côté Roberval, G8H 2H9	Juge	275 1469

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DIRECTEURS (suite) :

GRAVEL, Alonzo 16 rue Maple Kénogami Jonquièrre, G7X 6A6	Courtier d'assurance	547 0724
GRAVEL, Gilbert 575 avenue Chabanel Chicoutimi G7H 3S5	Courtier en valeurs mobilières Lévesque, Beaubien Inc.	549 1459
HARVEY, Gérald 3346 Chemin St-Louis Ste-Foy, G1W 1S4	Administrateur	658 1720
LABERGE, René 766 avenue Chabanel Chicoutimi, G7H 3T2	Directeur de l'information et relations publiques, Universi- té du Québec à Chicoutimi	549 9310
LAFLEME, Jean 1016 rue Beauregard Chicoutimi, G7H 1NT	Administrateur	549 0583
LAMONTAGNE, Jean-Gérard App. 116 1615 est Boulevard Gouin Montréal, H2C 1C2	Journaliste	(514) 387 9250
LEMAY, Jean-Marie 250 Boulevard Auger Ouest Alma, G8M 2B1	Administrateur	662 3475
MARCHAND, Jean 243 rue King Georges Kénogami Jonquièrre, G7X 1V4	Pharmacien	547 7733
MARCOTTE, Robert 891 4 ième Rue Port-Alfred Ville de La Baie, G7B 2A6	Directeur, Consol-Bathurst Ville de La Baie	544 3361
REID, Louis 601 rue St-Elzéar Jonquièrre, G7X 5V4	Président, C S R L	542 6430

LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DIRECTEURS (suite) :

RIVERIN, Jacques 353 avenue Montcalm Chicoutimi, G7J 2V2	Notaire	543 6163
TREMBLAY, Bertrand 1184 avenue Bizet Chicoutimi, G7H 4H7	Rédacteur en Chef Le Quotidien	549 7296
TREMBLAY, Hervé 201 Boulevard Cimon Bagotville Ville de La Baie,	Administrateur	544 1554
TREMBLAY, Laurent 16.rue Du Parc Rivière du Moulin Chicoutimi, G7H 3N4	Cadre, Services régionaux S E C A L, Jonquière	549 4256
TREMBLAY, Thomas-Louis C.C.S St-Bruno, Lac St-Jean GOW 2L0	Directeur général Chaîne Coopérative du Saguenay	345 2470

SECRETAIRE:

L. - DUBAIME, Georges 1060 rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi, G7H 2B3.	Comptable	549 1567
---	-----------	----------

79/11/27



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

La recherche à l'UQAC: histoire d'un "miracle" financier

par Françoise Côté

CHICOUTIMI (PC) — Ce n'est pas sans un brin de scepticisme que l'on a vu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au début des années 70, un groupe de citoyens décider de remettre sur pied la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), destinée à subventionner des travaux de recherches universitaires de caractère régional. L'objectif de la souscription lancée à

cette époque était de \$1.125.000.

Le ministre québécois des Finances de l'époque, M. Raymond Garneau, visiblement impressionné par l'audace des organisateurs, leur avait alors promis de verser une contribution égale à celle qu'ils obtiendraient de l'Alcan, la principale industrie de la région. Aussi quand la Fondation a reçu une souscription de \$125.000 de l'Alcan, M. Garneau a-t-il tenu parole et ac-

cordé une contribution du même ordre.

Aujourd'hui, le capital de la Fondation souscrit jusqu'ici atteint \$1.711.000. Quant au capital entièrement payé, il s'élève à \$1.464.000. Les fonds ont été investis dans différents placements comme des obligations provinciales, municipales, scolaires, etc. Les revenus sont seuls disponibles pour les subventions à la recherche.

Le doyen de la recherche et des études avancées de

l'UQAC, M. Robert Bergeron, qui est géologue, explique comment au moment de la création de l'Université à Chicoutimi, on avait disposé des biens de l'École de Génie et comme il restait en caisse une somme de \$80.000, il fut décidé de garder cet argent pour un fonds de recherches à caractère régional.

C'est alors que l'idée de créer une Fondation et d'impliquer les citoyens de la région a été conçue. Le prés-

dent de la Fondation est M. Paul-Gaston Tremblay, comptable agréé, qui a su regrouper autour de lui plusieurs des chefs de file de la région. D'ailleurs la contribution de ces citoyens n'est pas uniquement financière. En effet, tous les vendredis matin, on a un petit déjeuner de discussions aussi bien sur les problèmes de l'orientation de la Fondation que ceux de sa gestion, et sur la marche des projets de recherches que l'on subven-

tionne.

Plus d'une trentaine de projets de recherches ont été subventionnés par la Fondation depuis 1972. Compte tenu de l'envergure de certaines des recherches entreprises, quelques subventions ont été renouvelées pour une période de deux ou trois ans. Depuis 1972, des subventions ont été versées pour une somme totale de \$210.450.

L'un de ces travaux de recherche d'envergure sub-

ventionné par la Fondation concerne l'étude d'un réacteur plasma pour application métallurgique, dirigée par le professeur Paul Meubus. Ayant constaté qu'au moyen du chauffage du minéral dans un plasma, il est possible d'obtenir un concentré de nickel titrant à environ 2,3 pour cent au lieu de 0,25 pour cent contenu dans la serpentine, le Dr Meubus et son équipe croient ainsi trouver la clé de l'exploitation des minerais à faible teneur en métal. Cela pourrait être à la fois une acquisition intéressante alors que l'on assiste à l'épuisement mondial des gisements de minerais riches, et en même temps sur le plan régional, un moyen de développer une métallurgie très spécialisée. En effet à l'aide de plasma, on étudie également l'obtention du columbium à partir d'un gisement découvert à Saint-Honoré, près de Chicoutimi.

L'éventail des projets de

recherches subventionnés par la Fondation est étendu. On y trouve un projet d'analyse chimique de certaines espèces de conifères du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'étude physique et biologique des cultures abritées de la région; une étude de la formation et prévention du verglas sur les lignes de transmission hydro-électriques, une étude des produits de dégradation du bois dans l'eau, etc.

Dans le domaine des sciences humaines, il y a une étude sur l'intégration des fonctions organisationnelles relativement aux besoins du réseau d'éducation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une étude sur la pratique du sacrement de pénitence, une recherche sur un nouveau modèle d'encadrement humain et matériel des maîtres en enfance inadaptée, et enfin l'organisation d'un service de documentation sur le Moyen-Nord.

LE QUOTIDIEN
8.08.74

UN SUCCES QUI ETONNE

La campagne de souscription de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi remporte un tel succès que le Québec tout entier n'en revient pas d'étonnement. Quant le comité d'organisation proposa un objectif d'un million et quart de dollars, qui croyait vraiment, à ce moment-là, à part les responsables immédiats, que cet objectif était réalisable? Combien de fois avons-nous entendu cette remarque: "Êtes-vous devenus fous? Un million et quart, c'est de l'argent", Oui, c'est même beaucoup d'argent, mais ça n'a pas empêché d'atteindre l'objectif, puisque c'est chose pratiquement faite aujourd'hui.

Le lendemain même du lancement de la campagne, l'automne dernier, la ville de Chicoutimi donnait le ton avec une souscription de cinquante mille dollars. Les autres villes de la région devaient suivre y compris celle de Chibougamau, à l'exception cependant de Jonquière et de quelques villes du haut du Lac.

Les municipalités rurales, les commissions scolaires ont emboîté le pas, de même que d'autres corps publics.

Les entreprises industrielles et commerciales n'ont pas tardé à apporter leurs généreuses contributions, l'une d'elles, celle de l'Alcan et de ses filiales atteignant cent vingt-cinq mille dollars.

Les banques, les caisses populaires, les caisses d'entraide, les autres formes de services ont également fait leur large part.

Les professionnels, le clergé, les communautés religieuses, les organismes agricoles, des clubs sociaux et des organisations de toute nature ont offert également leur précieux concours.

Plusieurs souscriptions ont été adressées à la Fondation, sans aucune sollicitation directe, par des personnes qui tenaient à faire leur part pour le succès de la campagne.

Pour compléter le tableau, il faut ajouter les souscriptions venant de l'extérieur de la région, en particulier de Montréal et de Québec. Chacun des donateurs consacrait ainsi par un geste tangible l'effort sans précédent d'une région du Québec pour assurer la recherche qui l'aidera à forger son avenir. Ces souscriptions ne sont pas tombées du ciel. Chacune, particulièrement la plus importante, a été obtenue grâce à de précieux contacts avec les sociétés concernées, soit dans notre région même, soit à Montréal et à Québec.

A quoi attribuer ce succès formidable de la campagne de souscription de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi? A une équipe du tonnerre, d'abord. Puis à une préparation des plus complètes et des plus minutieuses. A un travail sans relâche pour sensibiliser tous les milieux et pour solliciter directement les dons. Également au concours exceptionnel des médias d'information.

Pourtant la campagne s'est déroulée dans un contexte pas très favorable, apparemment du moins.

Le lancement a dû être retardé, à cause des

élections provinciales.

Le refus de la Ville de Jonquière de participer, cette année du moins, à la campagne de souscription, aurait pu avoir un impact considérable. Heureusement, il n'a pas été aussi grave qu'on le croyait d'abord, par suite de la collaboration de divers organismes et entreprises de cette ville.

Le comté de Roberval a tiré de l'arrière jusqu'à ces derniers jours, malgré les efforts répétés du comité d'organisation de la souscription. Il semble cependant qu'on soit en train de se reprendre.

Et puis les grandes compagnies papetières de la région ne figurent pas encore sur la liste des souscripteurs de la Fondation.

Il en est de même du gouvernement du Québec. La Fondation compte sur le président d'honneur de la campagne, M. le ministre Gérard Harvey, ainsi que sur le ministre du Revenu, M. Garneau, pour que le gouvernement du Québec reconnaisse par une souscription dans les six chiffres l'effort accompli par la région du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau.

Il faudra encore assez longtemps avant qu'un rapport détaillé de la souscription à la Fondation soit communiqué. Pour le moment, on sait que le grand Chicoutimi a déjà atteint son objectif d'au-delà de six cent mille dollars; que le secteur du grand Alma a atteint également son objectif; le maire d'Alma, M. Maurice Paradis, est président du comité de souscription; que les secteurs d'Arvida et de Kénogami sont en voie d'atteindre leur objectif. Il en est de même pour le secteur de la Baie. En fait, le travail de sollicitation se poursuit aussi activement que les mois d'été le permettent. Toute la région pourra ainsi participer à la Fondation.

J.-G. LAMONTAGNE,
"Le Réveil",
Jonquière.

Samedi 10 août 1974, LE QUOTIDIEN

UNE BOURSE DE L'OTAN

Un professeur de l'UQAC, M. Gérard Mahy vi d'obtenir une importante bourse de l'OTAN qui permettra de procéder, au cours de la prochaine année, à un inventaire critique et comparé des activités canadiennes et belges en matière d'environnement naturel aquatique. C'est le genre de bourse permettant à un chercheur d'accroître son expérience afin d'être en mesure d'aider davantage définir des politiques officielles pour les grands problèmes auxquels doit faire face la société moderne.

lections fédérales - Les élections

Joe Clark:

"Développer le potentiel de tous les coins du pays"

Par Joanne Marcotte

Chicoutimi - "C'est essentiel que le Québec, comprenant la région du Saguenay Lac-St-Jean, soit représenté au sein du prochain gouvernement conservateur qui sera mis en place le 22 mai prochain".

C'est ainsi que s'exprimait hier soir M. Joe Clark, chef du parti conservateur, alors qu'il s'adressait à quelque 200 personnes, sympathisants et curieux qui l'ont accueilli au Centre paroissial Sacré-Coeur à Chicoutimi.

Au début de son allocution M. Clark a évidemment fait allusion au sondage publié lundi par Radio-Canada, qui le favorise, au détriment de M. Trudeau, ainsi qu'à la défaite du dernier gouvernement libéral, provincial en Nouvelle-Ecosse victoire d'ailleurs remportée par le Parti conservateur.

Parlant du Parti créditiste, M. Clark a déclaré qu'il

n'était en fait qu'un tiers parti sans influence et que les canadiens ne devaient pas gaspiller leur vote pour ce dernier.

Par la suite, le chef du Parti conservateur a parlé de deux grands défis qui attendaient "son prochain gouvernement", tout d'abord, "démontrer au Québec que la constitution canadienne pouvait changer", car c'est une question de négociation avec les autres provinces" a-t-il dit.

Le deuxième défi sera de stimuler la croissance économique de toutes les provinces et de toutes les régions. "Il faut développer le potentiel de tous les coins du pays et je sais que ce potentiel est fort au Saguenay-Lac-St-Jean a-t-il ajouté.

M. Clark, qui était déjà venu dans la région a mentionné qu'il avait été frappé par deux initiatives des gens du Saguenay-Lac-St-Jean, en premier lieu, le travail fait par la Fédéra-

tion des caisses d'entraide économique, qui est extrêmement valable souligne-t-il et par la fondation de l'université du Québec à Chicoutimi, particulièrement le travail fait par les gens d'ici dans le milieu de la recherche. Il a aussi déclaré qu'il était essentiel que le gouvernement fédéral soutienne les initiatives faites par notre population.

Le chef du P.C. a aussi demandé l'appui des gens de la région affirmant qu'il avait besoin des candidats conservateurs régionaux pour son futur gouvernement.

Finalement M. Clark a mentionné que M. Trudeau sous-estime le Canada, son potentiel et son peuple.





(Photo Jeanne Lévesque)
 Un bain de foule pour le chef Joe Clark. Il a fait une courte visite à Chicoutimi, hier, où il a adressé la parole devant 200 militants du "Blueberry Power".

LE "BLUEBERRY POWER" ACCUEILLE JOE CLARK, AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Denis METHOT

l'Université du Québec à Chicoutimi et le travail fait par les citoyens, pour encourager la recherche.
 Compte tenu de la longueur de son discours, M. Clark s'est d'ailleurs al-

tardé assez longuement à ce thème de la recherche, en précisant que, des 12 nations industrialisées, le Canada était celui qui avait le pire record à ce niveau. Il a promis, à ce sujet, une politique pour attirer les chercheurs.

Après cette assemblée, qualifiée d'importante et chaleureuse, par les conservateurs eux-mêmes, le chef du PC a repris l'avion, à l'aéroport de Bagotville, à destination de Toronto, où il passait la nuit.

sur le plan économique, M. Clark a parlé de son intention de stimuler la croissance de l'économie et de mettre en valeur les forces de chaque région.

Il a d'ailleurs vanté, à ce propos, la réussite du mouvement des Caisses d'épargne économique qui ont pris origine à Alma. Il y a vu là un modèle pour le reste du Canada, un "modèle que nous voulons encourager, comme gouvernement".

Il a également loué une autre réussite au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la fondation de

commentaire

A bâtons rompus

Tardif se fait conciliant

Le ministre Guy Tardif, des Affaires municipales, est venu rassurer les autorités municipales du Haut-Saguenay et notamment les anti-fusionnistes.

Il ne brusquera personne. Sa proposition d'une sorte de communauté urbaine n'est même pas une solution, mais une possibilité de compromis qu'il soumet humblement. Mais si, évi-



bertrand tremblay

demment, l'opposition se fait trop vive, il jettera ce document à la poubelle...

Quant au référendum promis par le gouvernement québécois sur la formation d'une seule agglomération municipale de Jonquières à Chicoutimi, c'est devenu une patate chaude que le ministre s'est empressé de jeter sur la table du conseil métropolitain.

Or, on sait que les conseils municipaux de Jonquières et de Chicoutimi ont déjà demandé au gouvernement provincial de renoncer au référendum et de reporter la fusion aux calendes grecques. Leur collègue de La Baie, Laurier Simard, ne veut plus rien savoir des regroupements, surtout depuis que l'Alcan a entrepris la construction de sa troisième aluminerie.

On est bien loin de l'époque où les péquistes de la région, avec Marc-

André Bédard et Francis Dufour en tête, prônaient l'union du Haut-Saguenay, avec la formation d'un seul centre de 130,000 âmes qui serait devenu, suivant le souhait exprimé par la Mission économique du gouvernement provincial, en 1969, un des pôles de croissance majeurs du pays... Les spécialistes y voyaient le remède à la dégradation économique. Ce projet est à l'eau... mais le Haut-Saguenay détient toujours le championnat canadien du chômage.

Quant aux péquistes, on les comprend. Ils ne veulent pas s'exposer à l'assaut des contestataires à la veille du référendum sur l'indépendance et subir l'odieuse d'un échec auprès des contribuables de Chicoutimi-Jonquières.

Et le ministre Marc-André Bédard a fait la concession du coulage de la loi 98 à son collègue Claude Vaillancourt qui est la cible perpétuelle des anciens commandos de Gérald Harvey.

Clark appuie la fondation

En vantant les grandes initiatives régionales comme la Fédération des caisses d'entraide économique, issue d'Alma, et la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, le chef conservateur Joe Clark prenait des engagements stratégiques.

Du moins relativement à la fondation.

Il a précisé ainsi, lors de son pas-

sage éclair au Centre paroissial du Sacré-Coeur, mardi soir, qu'une fondation issue du milieu et dont les ressources financières servent à défrayer la recherche pratique mérite l'encouragement des gouvernements supérieurs.

Or, seul le gouvernement provincial a contribué, pour un montant de \$100,000, à la constitution du capital de quelque \$1,800,000 de la Fondation de l'UQAC.

Sollicité à son tour par le truchement du député-ministre Marcel Lesard, le gouvernement fédéral s'est esquivé en prétendant qu'il subventionnait les travaux de recherche mais non les fondations. Même lorsque la direction de la Fondation a fourni la preuve de l'existence d'au moins un précédent, Ottawa est demeuré muet.

Joe Clark prétend, pour sa part, qu'une telle initiative mérite la contribution des gouvernements supérieurs. Il en a fait une promesse électorale...

Quant au défunt projet de Parc-Saguenay que le gouvernement provincial a transformé en Parc provincial Eternité, le chef conservateur a évité d'en parler publiquement.

On le comprend, puisque sa solution d'un bail emphytéotique (à long terme), qui excluait donc la cession du territoire, a été rejetée catégoriquement par le ministre provincial du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à sa dernière tournée dans le comté Dubuc: "... Aliénation du territoire ou bail emphytéotique, pour moi, c'est du pareil au même", avait-il tranché. "... Et d'ailleurs, un parc national impose trop de dépenses au gouvernement provincial!"

J'ai reposé la question au chef conservateur, mardi. Il m'a répondu: "... La solution, c'est la formule de Forillon, soit un bail renouvelable. ... Mais pourvu évidemment qu'on respecte davantage les populations. A Forillon, on a déplacé tout un village de pêcheurs et détruit les habitations. C'est malheureux!"

Le candidat Jean-Marc Lavoie s'est empressé de préciser: "... Dans le secteur du Parc-Saguenay, on ne devait toutefois pas pratiquer d'expropriation".

Dans l'entourage du ministre Marc-André Bédard, on ne partage pas l'opinion du ministre Yves Duhaime... "Que le gouvernement fédéral fasse une proposition officielle de bail à long terme, et on verra"... m'a-t-on signalé.

Le dossier du parc n'est donc pas encore enterré... D'abord, parce que le territoire désigné n'offre plus d'exploitation forestière rentable, mais ses sites exceptionnels se prêtent à des aménagements touristiques prometteurs.

au fil de la pensée

Le ralentissement se poursuit (1)

LE QUEBEC ET LA SEPARATION;
UNE AUTRE BOULETTE



La Fondation de l'UQAC

Jeanne Sauvé est étonnée de la générosité des gens pour leur université

Par Bertrand
TREMBLAY

Ottawa (De notre envoyé spécial) — Le ministre d'Etat à la Recherche et à la Technologie, Mme Jeanne Sauvé, s'est montrée très impressionnée, hier, lorsque nous l'avons interrogée au café du Parlement, sur l'initiative prise par un groupe d'hommes d'affaires de la région, d'établir une fondation pour soutenir les travaux de recherche, à l'Université du Québec à Chicoutimi.

"C'est la première fois que je constate un effort aussi intensif et soutenu, de la part de toute une population", a reconnu Mme Sauvé. "La campagne au montant de \$1,250,000 lancée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean peut servir d'exemple dans tout le pays. Certes, a distingué le ministre de la Recherche et de la Technologie, des sommes d'argent importantes sont versées pour les travaux de recherche, mais il s'agit généralement de dons faits par des grandes entreprises ou découlant de la volonté d'un homme fortuné, à son décès, mais c'est la première fois, à ma connaissance que des gens de tous les secteurs de la population cumulent ainsi des contributions, souvent assez humbles pour réaliser un capital important".

Et le ministre de s'informer si l'objectif serait atteint. Devant notre réponse affirmative, elle s'est montrée étonnée et ravie.

Quand nous avons demandé à Mme Sauvé si son ministère, advenant la réélection du gouvernement libéral, apporterait une aide financière substantielle à la Fondation de l'UQAC, elle nous a répondu: "Les subventions sont faites, suivant la loi, aux instituts de recherche et non aux fondations. Mais soyez assuré que nous trouverons le moyen d'appuyer, par une contribution pécuniaire, cette admirable initiative du milieu"... pourvu évidemment qu'elle conserve son poste.

La recherche à l'UQAC

Le ministre de la Science et de la Technologie, Madame Jeanne Sauvé, s'est arrêtée quelques minutes à l'Université hier avant de se rendre à Jonquière où elle devait prononcer une conférence.

Ce fut l'occasion pour les administrateurs de la Fondation et pour les représentants de l'Université du Québec à Chicoutimi de faire part au ministre des efforts consentis par ces deux organismes pour développer la recherche dans le milieu.

Madame Sauvé a déclaré qu'elle était fort impressionnée de ce que les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi avaient déjà réalisé et qu'elle étudierait fort attentivement les dossiers que l'Université du Québec à Chicoutimi ou la Fondation lui présenteraient.

Quant à Me André Desgagné, recteur, il a prononcé une brève allocution dont voici le texte.

Votre visite dans la région survient moins d'un an après que le Conseil des Universités eût indiqué le Moyen Nord comme axe de développement pour l'Université du Québec à Chicoutimi. Il convient de rapprocher cette décision des grandes orientations que le Ministère que vous dirigez s'est déjà fixées en basant sa politique scientifique sur le nord. Pour nous, il ne s'agit pas d'une simple coïncidence parce que depuis la fondation de l'Université, le tiers de nos chercheurs effectuent la plus grande partie de leurs travaux sur des problèmes qui concernent le Moyen Nord.

Les subventions individuelles que les différents organismes ont accordées à nos chercheurs ont été suffisamment importantes jusqu'à maintenant pour constituer un indice sûr de la qualité de notre corps professoral. Cette année, par exemple, les sommes engagées dans la recherche constituent environ 12% de notre budget total de fonctionnement, pourcentage comparable à la moyenne canadienne. Cependant, en raison même de la jeunesse de notre équipe de chercheurs, il nous est bien difficile sinon presque impossible d'obtenir des octrois négociés. De plus, alors que les universités plus anciennes possèdent déjà un capital d'équipements nécessaire à la poursuite de leurs travaux de recherche, la nôtre peut espérer difficilement obtenir des sommes susceptibles d'assurer, tout au moins, un démarrage moins pénible de ses programmes de recherche.

Cette situation ne nous est sans doute pas exclusive puisque récemment, dans une allocution, madame le ministre, vous avez fait voir l'état de déséquilibre qui existe entre les universités anglophones et francophones en

nous faut constater que ce déséquilibre est encore plus flagrant lorsqu'on ajoute la variable âge de l'institution.

Enfin, en raison de l'éloignement des grands centres et de l'absence d'une bibliothèque suffisamment garnie, nous devons encourir des dépenses supplémentaires pour permettre à nos chercheurs d'entrer et de rester en contact avec des collègues des autres universités. Or, comme ils ont tous à cœur le développement de la recherche et ont conscience de son importance pour assurer un enseignement de qualité, ils souhaitent que ces inconvénients leurs soient moins préjudiciables et pour cela ils comptent que les gouvernements favoriseront une politique de décentralisation de la recherche. La concentration de la recherche autour de Montréal et de Toronto surtout ne favorise guère l'installation, dans des régions comme la nôtre, de laboratoires gouvernementaux industriels, condition essentielle d'essor universitaire et le développement régional.

C'est dans une semblable perspective, et aussi dans l'intention de trouver ici même un début de solution aux difficultés susceptibles

d'inhiber ses fonctions de recherche, que l'Université dès sa naissance a eu le souci de mettre sur pied la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi Inc.

Grâce au dévouement de toute une pléiade d'hommes d'affaires de la région, cette Fondation a lancé récemment une campagne de souscription dont l'objectif est précisément de constituer un capital d'un million deux cent cinquante mille dollars (1,250,000.00) aux fins de soutenir nos efforts de recherche.

La réponse du public, qui se fait généreuse, est un indice de la volonté de cette région de voir la recherche scientifique s'y développer.

Puissent les pouvoirs publics, et plus spécialement votre ministère, emboîteront aussi le pas et accepteront de mettre sur pied des mécanismes qui permettront à des universités comme la nôtre de développer leur recherche dans des conditions équivalentes à celles qui prévalent dans les universités des grands centres.

Pour être plus concret, madame, nous espérons que votre ministère donnera une réponse favorable à la demande qui vous a déjà été adressée par la Fondation et si l'information peut vous être utile, sachez que quelque cent mille dollars (\$100,000.00) seulement lui manque pour que l'objectif de la campagne de souscription soit atteint.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE

CHICOUTIMI

A QUI DE DROIT

Au cours de ses premières années d'existence, la fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi a véritablement acquis ses lettres de créance.

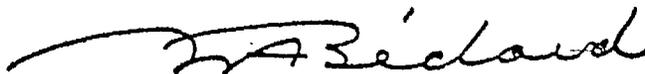
Les 78 projets de recherche subventionnés à date constituent un indice du sérieux et de la stabilité de l'organisme. De plus, il faut souligner que le capital versé a maintenant atteint le chiffre de \$1,785,000.00 ce qui permet à la Fondation de donner un caractère de permanence au capital fourni par les donateurs.

J'invite donc les individus, les institutions, les corporations et les grandes fondations à appuyer la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le passé récent de l'organisme est une garantie que les montants souscrits seront utilisés d'une façon rentable et consciencieuse.

En appuyant financièrement la Fondation, vous contribuerez au développement économique de la région tout en aidant l'Université du Québec à Chicoutimi à remplir sa mission dans le milieu régional.

En espérant que vous répondrez positivement à cette sollicitation, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre



Marc-André Bédard

